



GROUPE
EUREX

AUDIT EUREX
Société de Commissaires aux Comptes
12, rue du 4 septembre
75002 Paris



K P M G AUDIT IS
Immeuble Le Palatin
3, Cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex

EASYVISTA

Société Anonyme au capital de 2 971 676 €

Immeuble Horizon

10, allée Bienvenue

93160 NOISY LE GRAND

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1^{ère} convention : Convention d'avances en compte courant avec les filiales

Nature et objet : Mise en place d'une convention d'avances en compte courant avec les filiales.

Modalités : Les comptes courants sont rémunérés au taux maximum déductible fiscalement en France sans pouvoir être inférieur à 3%.

La situation au 31 décembre 2013 est la suivante :

Société	Soldes au bilan d'EASYVISTA S.A. (France)	Produits comptabilisés en 2013
EASYVISTA S.A. (Portugal)	0 €	388 €
EASYVISTA S.L. (Espagne)	217 992 €	7 444 €
EASYVISTA S.r.l. (Italie)	0 €	0 €
EASYVISTA Ltd. (Royaume-Uni)	550 742 €	23 377 €
EASYVISTA Inc (Etats Unis)	3 240 917 €	70 580 €
LOGICIELS EASYVISTA Inc. (Canada)	463 516 €	8 522 €
EASYVISTA Allemagne	217 988 €	2 481 €
RIFT Technologie	81 361 €	566 €

2^{ème} Convention : Prêt participatif au profit d'EASYVISTA S.L.

Nature et objet : Mise en place d'un prêt participatif d'un montant de 800 000 € par EASYVISTA S.A. (France) au profit de la société EASYVISTA S.L. (Espagne).

Modalités : Le prêt est rémunéré par un intérêt représentant la plus petite des deux sommes suivantes :

- Intérêt calculé au taux Euribor 1 mois majoré de 1.5%
- Intérêt égal à 1% du chiffre d'affaires hors facturations intercompagnies de la période concernée

Le solde du prêt au bilan s'élève à 800 000 €.

Les intérêts courus depuis l'origine et figurant à l'actif du bilan s'élèvent à 72 436 €.

Les produits d'intérêts comptabilisés s'élèvent à 14 719 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Fait à Paris et à Paris, La Défense, le 30 avril 2014

Les commissaires aux comptes

AUDIT EUREX



Sandrine JEANJACQUOT
Associée

KPMG AUDIT IS



Grégoire MENU
Associé